

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 13

Votants: 13

Séance du jeudi 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 22 janvier 2022, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Sont présents: Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Jésus ARCA, Laurent BOIZIOT, Leslie CARRASCO, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPEERS, Anne MARROCANO

Représentés:

Excuses: Isadora DANJAU

Absents: Céline ASTRIE

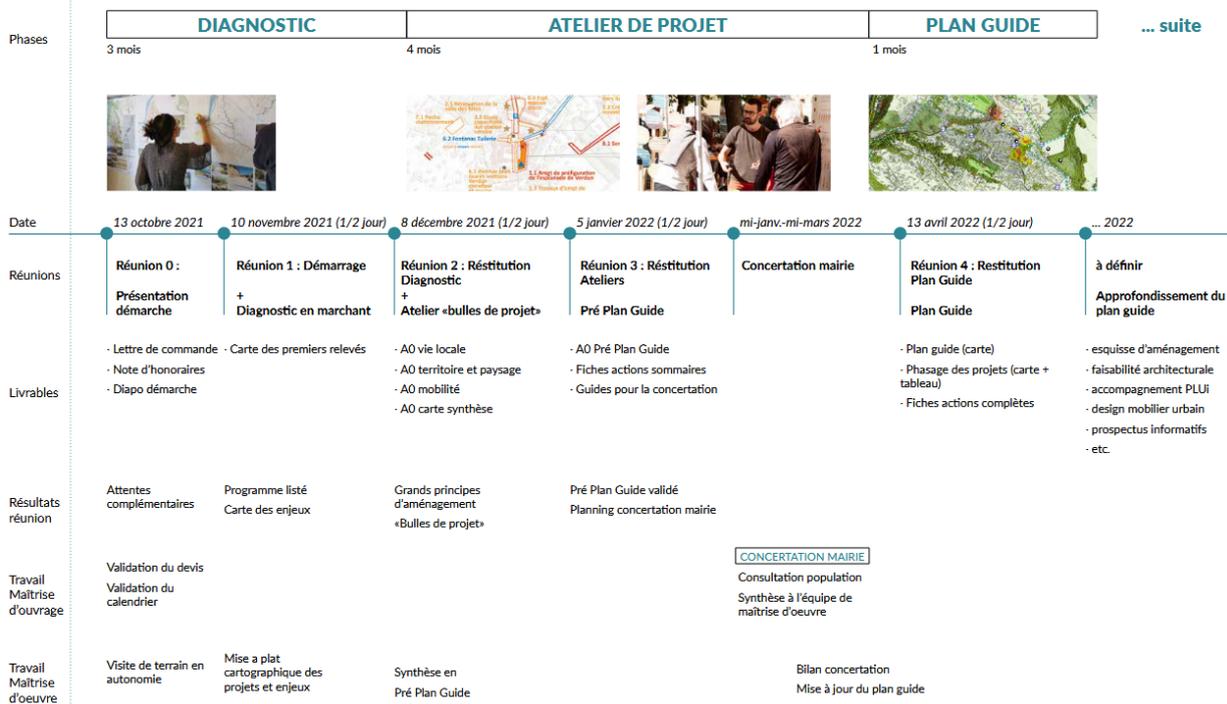
Secrétaire de séance: Didier VALAX

Lecture est faite du précédent compte-rendu qui est approuvé. Il est précisé que le compte-rendu de novembre 2021 a été rectifié conformément à la remarque émise en décembre. Nomination d'un secrétaire de séance.

En préambule de séance, M. le Maire fait un point sur l'avancée du projet de plan guide.

Cette démarche permet de réfléchir au développement de la commune durant les 10 prochaines années. Dans ce but, le Conseil municipal a fait appel à un cabinet d'architectes urbanistes pour aider les élus à élaborer un projet, lequel devra servir de guide à la réflexion que le Conseil municipal souhaite proposer aux administrés.

M. le Maire rappelle le déroulé et le planning de l'intervention :



Les élus ont commencé à travailler ce projet en faisant un diagnostic des équipements existants, des lieux de vie, des axes de communications, des zones d'extension de l'habitat, des zones vertes à préserver, des types de services à développer.

Il est proposé d'établir un questionnaire auprès de l'ensemble des administrés afin de recueillir les avis de tous. Une proposition de questionnaire est présentée au Conseil. Quelques modifications sont proposées: le questionnaire sera revu par les élus référents. Ce questionnaire présentera en préambule la démarche du plan guide.

Il est précisé que cette démarche est d'autant plus importante qu'elle devra être intégrée en partie au sein du nouveau PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal).

Objet: Travaux - devis - 2022 01

Monsieur le Maire présente au Conseil deux devis établis permettant l'entretien de la voirie communale. Il est précisé que ces devis ont été évoqués au préalable en commission travaux.

- busage de la traversée route de Mourens : 5 970€ HT soit 7 164€ TTC
- entretien arasement accotements communaux : 1 140€ HT soit 1 368€ TTC.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil:

- VALIDE les travaux tels que présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

Il est indiqué que le groupement de ce type de travaux sur plusieurs années pourrait être étudié afin d'élaborer un appel à concurrence.

Objet: Projet rénovation de la mairie - 2022 02

Un projet de rénovation de la mairie, évoqué en commission travaux, est présenté au Conseil municipal. Ce projet consiste aux travaux suivants:

- réfection des façades extérieures (traitement fissures et peinture)
- réfection du soubassement à la chaux,
- peinture de la salle du 1^{er} étage,
- réfection du sol de la salle du 1^{er} étage,
- peinture des volets bois,
- réfection des façades du poids public.

Monsieur le Maire précise que la salle du 1^{er} étage de la mairie n'est plus occupée par l'ALAE. Suite à une fermeture de classe, l'ALAE a pu aménager une salle d'activités directement à l'école et il n'est plus nécessaire de laisser ce local à disposition. L'aménagement de la salle du 1^{er} étage permettrait de proposer un espace de coworking et de mettre à disposition un ordinateur pour les démarches administratives des administrés.

Entendu cet exposé, à l'unanimité, le Conseil:

- APPROUVE le projet de rénovation de la mairie tel que proposé,
- DIT qu'un projet de plan de financement de l'opération devra être établi,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires.

Objet: Eglise - mission d'assistance juridique - 2022 03

Vu le budget communal 2022, et notamment le programme d'investissement "Eglise",

Vu la délibération n°2021-02 du 21/01/2021 approuvant la stratégie retenue pour la mise en oeuvre du projet église,

Vu la délibération n°2021-14 approuvant le bilan de la concertation menée,

Monsieur le Maire fait un point sur les différents échanges qui ont lieu sur le projet de reconstruction de l'église entre les élus référents du projet et Madame la Préfète, Monsiegnur l'Evêque ainsi que les services comptables compétents.

Afin d'être conseillé au mieux sur ce projet et l'utilisation du leg, une prestation juridique est proposée à hauteur de 150€ HT/heure, pour une prestation qui ne devrait pas dépasser 30 heures, soit 4 500€ HT, 5 400€ TTC.

Entendu cet exposé, à la majorité, le Conseil:

- APPROUVE une assistance juridique au projet de reconstruction de l'église,
- APPROUVE le devis tel que présenté et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document.

Il est précisé que Madame Michèle NOUVELLON s'est abstenu de participer à la présente délibération, en tant que légataire de Monsieur Pierre MAUREL.

Objet: Renouvellement Convention Relais Fourrière - 2022 04

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la collectivité ne dispose pas d'emplacement réglementaire pour garder des chiens errants, dans l'attente soit d'en retrouver le propriétaire soit de le déposer à la SPA. Aussi, la collectivité est liée depuis plusieurs années par convention avec l'association les Temps orangeux pour la prestation de relais fourrière des chiens errants.

Monsieur le Maire expose les éléments principaux de la convention proposée pour 2022 :

- reconduction des tarifs à 83.40€ pour une intervention totale (intervention + hébergement 3 jours + carburant + dépose SPA). Une majoration de 50% est appliquée pour une intervention en week-ends et jours fériés.

Il est précisé que la restitution des animaux aux propriétaires le cas échéant se fait du lundi au vendredi.

Pour information, la Commune a réglé en 2021 344.30€ d'honoraires à ce titre et a appliqué 100€ d'amende par contrevenant.

Entendu cet exposé, à l'unanimité, le Conseil:

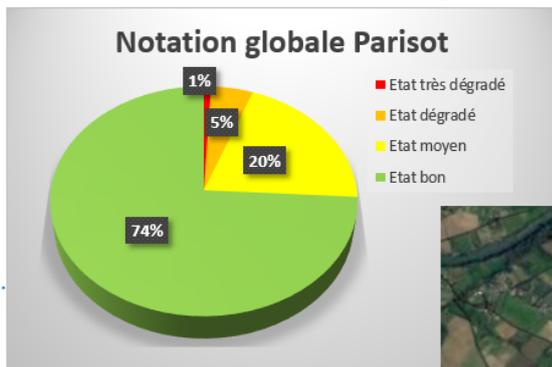
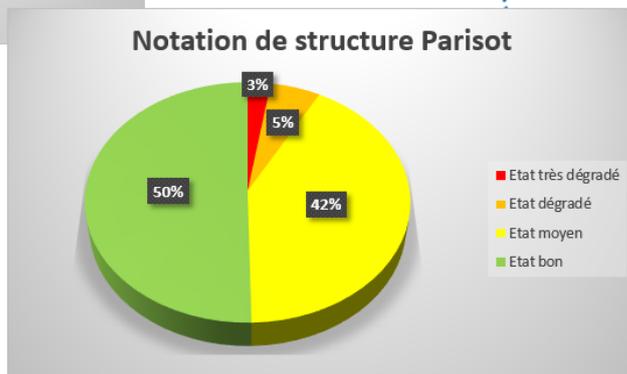
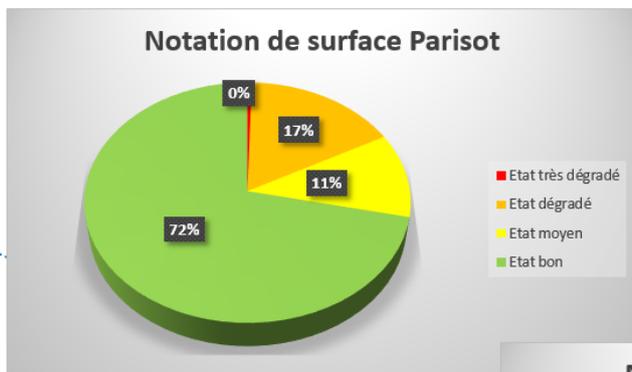
- APPROUVE la reconduction de la convention pour l'année 2022,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,
- CONFIRME l'application d'une amende de 100€ par chien errant à l'encontre du propriétaire s'il est connu.

Questions diverses :

1/ Présentation du diagnostic voirie communautaire

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une démarche globale de diagnostic de la voirie de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Le diagnostic de la voirie sur Parisot est ainsi résumé :

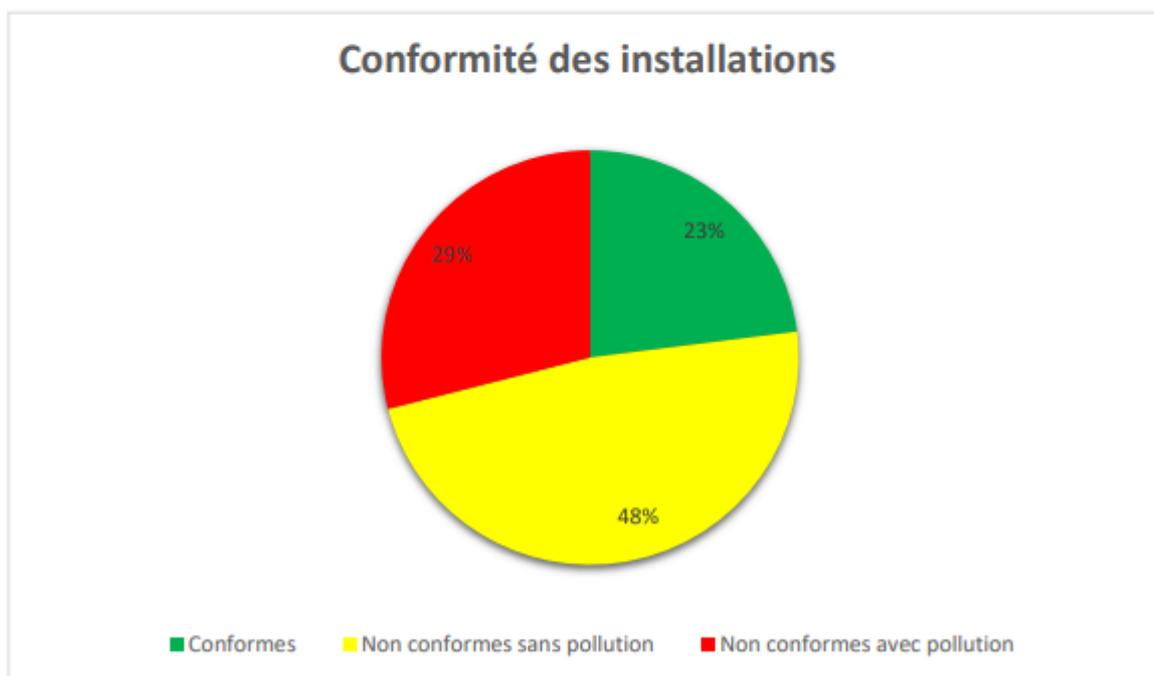


Il est néanmoins précisé que la commission travaux doit travailler sur les éléments présentés par la CA Gaillac-Graulhet, et apporter le cas échéant les modifications nécessaires (prises en charge à tort de chemins ruraux,...).

2 / Synthèse du contrôle des installations d'assainissement

Les conclusions de celle-ci sont exposées telles que suivantes :

CONCLUSION		
Conformes	21	23%
Non conformes sans pollution	44	48%
Non conformes avec pollution	26	29%
Total	91	100%



Il est proposé de créer un groupe de travail pour identifier les points rouges et de sensibiliser les propriétaires concernés.

3 / Projet rénovation du lavoir route du Pastel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que deux devis ont été établis pour la rénovation du lavoir situé route du Pastel.

Le dernier montant fixé s'élève à 13 880€ HT, soit 16 656€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil que ce projet est en cours d'inscription auprès de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, dans le cadre de démarche groupée de rénovation de petits patrimoines.

Il est précisé que la commune de Senouillac est chef de file du groupement.

4 / Point sur les commissions

Une date de réunion est fixée pour les commissions suivantes :

- point élection : mardi 15 février à 10h
- point finances : jeudi 24 février à 18h30
- impôts directs : mardi 15 mars à 18h
- Travaux : mardi 8 février à 18h30
- Conseil municipal : mardi 22 février à 20h30

Concernant le plan guide :

- Distribution du livret à partir du 18 février avec réponse souhaitée avant le 7 mars
- Conseil municipal : mardi 8 mars à 20h30 bilan des réponses
- Réunion publique : vendredi 11 mars à 20h30
- Ateliers et permanences à annoncer lors de la réunion publique.

5 / Distribution colis aux aînés

Monsieur Didier DEMBLANS, Troisième adjoint, rappelle au Conseil que la distribution de colis est prévue le 29/01/2022. Cette distribution s'effectue avec deux élus référents et un élu du Conseil Intercommunal des Jeunes de Parisot-Peyrole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.